

QUOI DE NEAUPHLE ?

LE BULLETIN BIMESTRIEL
DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU



BULLETIN
BIMESTRIEL

n°2
FÉVRIER 2015

De nombreuses autres informations sur : www.neauphle-le-chateau.com

LE MOT DU MAIRE / MA VILLE EN DIRECT / MA VILLE LOISIRS
MA VILLE DOSSIERS / MA VILLE HISTOIRE / MA VILLE CULTURE
MA VILLE ENVIRONNEMENT / MA VILLE AGENDA...

QUOI DE NEAUPHLE? est une publication de la Mairie de Neauphle-le-Château. ISSN 2274-0708
Ont participé: Alexandra Boullion, Anna Deauvieu, Tatiana Kuhlmann, Nicole Meunier, Laurence Roussel, Élisabeth Sandjivy, Annick Venant,
Stephen Charlieu, Patrick Gilliéron, Marc Leroy. Directeur de la publication: Jean-Claude Kuentz - Conception et réalisation: www.21octobre.fr

À LIRE

DES SACCAGEURS
À NEAUPHLE P.3

RYTHMES SCOLAIRES,
LE SONDAGE... P.6

NEAUPHLE ET
GRAND MARNIER P.12



Édito



Il y a trois ans, la commune s'est dotée d'un PLU efficace. Il a modéré la densification de la friche industrielle de près de 2 hectares pour faire éclore un joli quartier: le Centre Bourg. C'est aussi grâce à lui que le nombre de logements, dans un terrain vaste de 1,7 hectare diminué d'un grand espace boisé classé, a été limité à 25. Le PLU, consolidé par la ZPPAUP¹ (bientôt AVAP²), marque également notre volonté de préserver le caractère naturel des coteaux par l'adoption d'un minimum parcellaire pour une construction.

Mais, et voilà un premier sujet de fâcherie, un ministre est passé par là! La loi a produit un délire de mesures qui ont conduit à une chute violente du nombre de logements construits en France: 280 000 au lieu des 400 000 attendus en 2014! Pour masquer ce cruel échec, une surenchère géniale est arrivée: la suppression du COS et du minimum parcellaire, balayant les mesures prises pour la préservation des sites inscrits dans le plan d'aménagement et de développement durable.

Deuxième sujet de fâcherie: les déficits publics. Ils s'aggravent de jour en jour. Alors... haro sur les collectivités locales dont les dettes ne relèvent que de l'investissement au contraire de l'État qui finance son fonctionnement déficitaire par l'emprunt (désormais plus de 2 000 milliards de dettes!).

Ainsi, le budget de Neauphle-le-Château se voit amputé, pour 2015, de 60 000 € au titre de la loi SRU³, de 85 000 € pour le fonds de péréquation⁴ et de 45 000 € au titre des rythmes scolaires. Quant à la dotation de fonctionnement, elle sera diminuée de 130 000 €. On arrive ainsi à 320 000 € de prélèvements, de charges nouvelles ou de réduction. Cela représente 20% de nos ressources propres (rappel: un million d'euros d'impôts locaux et six cents mille euros reversés au titre de l'ex-taxe professionnelle).

Comment les compenser? Réduire les services offerts ou augmenter leur tarification? Majorer de 20% les taxes locales? Réduire les dépenses de fonctionnement qui sont très contenues dans notre gestion? Reporter des équipements très nécessaires? Voilà un vaste sujet de réflexion pour le Conseil municipal qui doit arrêter d'ici fin mars un budget difficile. Nous travaillons tous pour qu'il soit le moins pénalisant possible et vous expliquerons en détail les raisons de nos choix.

J'ai confiance dans l'énergie et la compétence des conseillers pour rester optimiste et penser que les vœux que j'ai formulés début janvier et que je vous renouvelle en cette fin janvier où j'écris ces lignes, seront réalisés.

BERNARD JOPPIN

Maire de Neauphle-le-Château

1. ZPPAUP pour Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager. 2. AVAP pour Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine. 3. SRU pour Solidarité au Renouvellement Urbains. 4. Péréquation, mécanisme de redistribution qui vise à réduire les écarts de richesse, et donc les inégalités, entre les différentes collectivités territoriales.

DES SACCAGEURS À NEAUPHLE...

DEPUIS LE DÉBUT DU MOIS DE SEPTEMBRE, LE VILLAGE DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU FAIT L'OBJET D'INCIVILITÉS ET DE DÉGRADATIONS VOLONTAIRES.

Début septembre, des individus ont volontairement intimidé les personnes du conseil d'administration de l'ASLC1 en tapant sur les vitres de la Maison du Jeu de Paume et en les menaçant de représailles s'ils les dénonçaient. Quelques jours plus tard, le 6 septembre, lors de la fête du village, ces jeunes ont perturbé la quiétude de la journée par leurs gesticulations et leurs jeux. Des pétards ont été lancés en soirée sur les artificiers et des fumigènes utilisés pour faire peur.

Ces incivilités ont pris une autre dimension dans la nuit du 3 au 4 octobre dernier, lorsque des dégradations importantes ont été constatées au niveau du parking situé à l'est des tennis de la rue du Stade. Trente-cinq grillages de palissade ont été arrachés puis jetés à proximité, trois lanternes d'éclairage public ont été dégradées, quatre arbres ont été cassés à quelques dizaines de centimètres du sol et les cimes de deux autres abîmées. Trois tags ont également été relevés sur la fresque située sur la partie gauche de l'entrée de la Maison du Jeu de Paume.



35 barrières arrachées sur la palissade située sur le côté est du parking des tennis.

Le coût total de remise en état des lieux est aujourd'hui estimé à 12 000 €. Des plaintes ont donc été déposées à la gendarmerie (enquêtes de flagrance) par la municipalité pour demander réparation des préjudices. Les auteurs ont été identifiés et devront réparer les dégâts via leurs assurances.

Au-delà de ces dégradations, plusieurs habitants ont récemment été victimes de cambriolages. Des effractions

ou des tentatives de vol ont eu lieu sur Villancy, dans le centre-ville et du côté de la rue du Stade. Contre ce type de délinquance, le ministère de l'Intérieur édite une plaquette qui rappelle les précautions à prendre :

1. PROTECTION DU DOMICILE

- Protéger le domicile par un système de fermeture fiable
- Installer si possible une alarme
- Être attentif à ses clefs
- Être vigilant sur les accès (vérifier la fermeture, ne pas laisser d'échelle à l'extérieur...)
- Vérifier l'identité des visiteurs avant de les laisser entrer
- Ne pas laisser d'objet de valeur en évidence (dans l'habitation, sur la table de jardin, dans le véhicule)

2. EN CAS D'ABSENCE

- Ne pas donner d'informations sur ses dates d'absence (au voisinage, sur les réseaux sociaux)
- Donner l'impression que le domicile est habité (éclairage programmé, ouverture automatique des fenêtres...)
- Faire suivre le courrier, faire un transfert de ligne téléphonique
- Signaler toute absence inhabituelle à la gendarmerie (des patrouilles sont ou seront organisées)
- Signaler à la gendarmerie tout fait suspect autour de votre habitation ou des habitations de vos voisins

3. LORS D'UN CAMBRIOLAGE

- Ne prenez aucun risque si vous êtes présent-e
- Prévenir dès que possible la brigade de gendarmerie (composer le 17)
- Déposer plainte à la gendarmerie (se munir d'une pièce d'identité) ou, si vous ne pouvez pas vous déplacer rapidement, déposer une pré-plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)
- Protéger les traces et les indices associés à l'effraction
- Faire opposition à votre banque si nécessaire et déclarer à votre assureur les dommages et préjudices.

Pour en savoir plus : www.interieur.gouv.fr

1. ASLC : Association Sports Loisirs Culture



TRAVAUX À L'ÉCOLE ÉMILE SERRE

DES TRAVAUX SONT ENGAGÉS À L'ÉCOLE ÉMILE SERRE DEPUIS L'ÉTÉ POUR ADAPTER LES SALLES DE RESTAURATION ET L'ACCUEIL DE LOISIRS À L'EFFECTIF DES ENFANTS EN ÂGE DE FRÉQUENTER L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE.

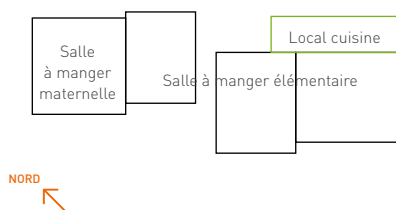


Schéma 1.

Salles à manger du rez-de-chaussée avant les travaux, d'après [1]

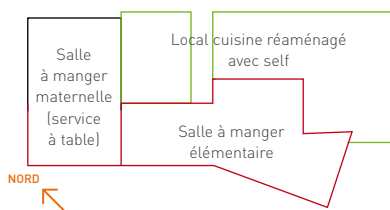


Schéma 2.

Salles à manger du rez-de-chaussée après les travaux, d'après [1]

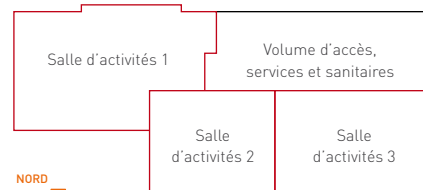


Schéma 3.

Aménagement du premier étage pour trois salles d'activités, d'après [1]



Les travaux portent sur l'accroissement de la capacité d'accueil de l'espace de restauration et sur une restructuration du premier étage du bâtiment.

Ces évolutions font suite à la récente création de deux salles de classes situées au deuxième étage du bâtiment principal.

Les salles à manger permettront d'accueillir simultanément 170 élèves de l'école élémentaire et 90 élèves de l'école maternelle. Ces salles, situées au rez-de-chaussée, seront agrandies du côté de la façade située au sud/sud-ouest, voir la figure 1 et les schémas 1 et 2. Le local de cuisine sera déplacé vers la partie centrale du bâtiment pour être adapté à la nouvelle capacité d'accueil et au nouveau mode de fonctionnement (self pour les élémentaires, servis à table pour les enfants de maternelle).

Le premier étage sera aménagé pour proposer trois salles d'activités supplémentaires à l'accueil de loisirs et des toilettes seront déplacées et adaptées à la nouvelle configuration des locaux. Un accès est prévu pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Les travaux commencés en octobre se termineront durant les congés d'été 2015 si le chantier continue d'évoluer comme prévu. Les salles et les commodités, salles d'activités, salles à manger, cuisines et sanitaires, seront disponibles pour la rentrée 2015/2016. ■

Référence : [1] Plans Ateliers 208 Architectes, 151 avenue Jean Jaurès, 75019, Paris.

	AVANT TRAVAUX	APRÈS TRAVAUX
Centre de loisirs	207	207
Office	37	118
Restauration	323	345
Extension Centre de Loisirs	0	190

Superficies caractéristiques avant et après les travaux, en m²

T'ES NAP OU T'ES PAS NAP ?

CELA FAIT MAINTENANT QUATRE MOIS QUE NOS CHÈRES PETITES TÊTES BLONDES EXPÉRIMENTENT LES NAP (NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES).

Puisque la réforme en elle-même puis sa mise en œuvre a suscité beaucoup d'inquiétude, la municipalité s'est engagée à consulter régulièrement tous ses acteurs pour faire des points d'étape, sachant que les travaux du centre de loisirs et de la cantine de l'école élémentaire n'ont pas facilité son application.

Il faut rappeler également que ces NAP sont, pour l'instant, gratuites à Neauphle-le-Château, ce qui n'est pas forcément le cas dans les communes limitrophes. Le questionnaire remis aux parents et enseignantes a été dépouillé et est en cours d'analyse.

Quoi de Neauphle ? a procédé à un micro-trottoir auprès de parents d'élèves pour prendre la température. Trois questions simples, les mêmes pour tous :
« Êtes-vous satisfaits par les activités proposées ?
Êtes-vous satisfaits par l'organisation des NAP ?
Votre enfant est-il satisfait par les NAP ? »

Aurélien, papa d'un garçon de maternelle :

« Mon fils est en maternelle, les activités réalisées sont, il me semble, parfois identiques à celles réalisées en classe ou en centre de loisirs. Il est aussi difficile de connaître le contenu des activités. Pour améliorer tout ça, je proposerais davantage d'activités de découverte (langues étrangères, musique, jeux de rôle...) afin d'éveiller l'enfant à des domaines différents de ceux de l'école. Toutes les études montrent que les enfants sont plus réceptifs le matin. Je pense donc qu'organiser les NAP dans l'après-midi aurait été plus judicieux. L'équipe d'animation me semble compétente, créative et impliquée. Par contre, le fait que certaines ATSEM animent les NAP handicape la maîtresse quand celles-ci récupèrent leurs heures. Mon enfant est très heureux d'aller à l'école le matin. En fin de cycle, il commençait à s'ennuyer et a été content de changer d'activité après les vacances de la Toussaint. »

Sandrine, maman de Marie (CM1),

elle-même professeure des écoles dans les Yvelines :

« Je suis satisfaite des activités proposées car elles sont très variées et, surtout, j'apprécie le fait que les enfants puissent choisir eux-mêmes leurs activités une fois qu'elles leur ont été présentées. Je suis satisfaite de l'organisation des NAP en terme de qualité des contenus, d'après le ressenti de ma fille. Je sais à quels ateliers ma fille participe grâce à l'affichage devant l'école mis en place à chaque début de période. Je n'ai aucun retour de la part des animateurs (je ne vois pas comment ce retour serait matériellement possible), mais je n'en ai pas besoin : j'ai pleinement confiance en Raphaëlle et ses animateurs, donc le retour oral de ma fille me suffit.

Par contre, le choix de l'horaire me paraît inadéquat (début des apprentissages à 9 h 15, alors que le temps du matin est le plus propice aux apprentissages, c'est ce que je constate avec mes propres élèves de CM2). Ma fille est satisfaite : elle a aimé en particulier le photomontage, le réveil musculaire, le théâtre parmi les différentes activités qu'elle a testées. Elle m'a juste

dit être arrivée une ou deux fois en retard en classe à cause des NAP qui ne se terminaient pas à l'heure, mais cela peut arriver. »

Stéphanie, maman de Zacharie (maternelle) et Johanna (CM2) :

« Dans l'ensemble je suis satisfaite des activités proposées. Comparée à d'autres communes des Yvelines, la municipalité de Neauphle a le mérite d'avoir mis des activités en place qui ne se limitent pas à de la simple garderie. Je ne comprends pas pourquoi les NAP ont été planifiées le matin alors qu'on nous a expliqué que la réforme avait pour but de faire travailler nos enfants en priorité le matin, là où ils étaient censés être plus productifs ! En terme de communication, la municipalité n'a pas été très claire dans ses choix d'horaires, et je pense que cela a contribué au mécontentement de beaucoup de parents d'élèves. Pour ma part, je pense qu'il serait préférable de les mettre l'après-midi sur des plages horaires d'1 h 30 minimum. En 45 minutes il est difficile de mener à bien une activité, surtout avec des tous petits. Mes enfants sont satisfaits des activités proposées par les NAP et trouvent l'équipe encadrante super ! »

Véronique, maman de Cédric (CM2) :

« Oui, je suis satisfaite des activités proposées par les animateurs du centre de loisirs en charge des NAP. Je pense que l'équipe fait au mieux avec les moyens existants. Non, je ne suis absolument pas en accord avec les horaires mis en place pour les NAP, le matin avant les cours me paraît être une hérésie... Il me semble souhaitable de modifier les horaires des NAP dès que possible, les placer sur 1 ou 2 demi-journées, et en fin d'après-midi après les cours. Rien à redire par rapport à l'équipe d'animation qui me donne l'impression d'être compétente dans ce domaine. Oui, Cédric est content des NAP, selon lui c'est un moment de jeux. »

Nous n'allons évidemment pas refaire le débat qui a animé la fin d'année scolaire 2013/2014 au sujet des horaires des NAP. Ils restent un problème difficile à résoudre tant que les travaux d'aménagement du centre de loisirs et de la cantine sont en cours. La municipalité a toujours dit que cette phase était transitoire. Il est heureux de constater qu'une majorité des parents et enfants sont satisfaits des animations et des animateurs. L'équipe enseignante en maternelle et les équipes de Raphaëlle et d'Adélaïde font, encore une fois, un travail remarquable que tout le monde salue. Ces entretiens express soulignent qu'il y a certes des progrès à faire, mais aussi que dans l'ensemble les NAP de Neauphle-le-Château réussissent à sortir des chausse-trappes dans lesquelles se sont engluées un grand nombre de municipalités, Marseille en étant l'exemple le plus désastreux. ■

NAP

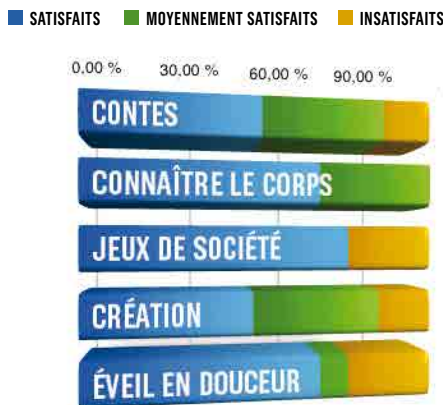
ET RYTHMES SCOLAIRES

LE SONDAGE...

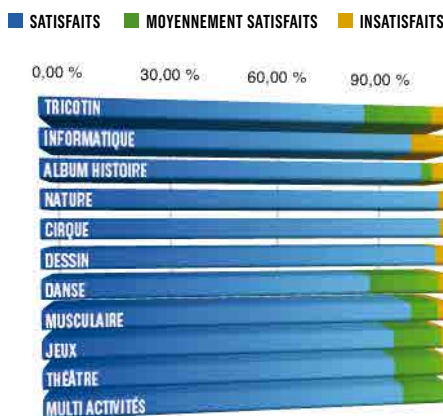
Le sondage effectué fin octobre a livré les impressions et le ressenti des parents d'élèves, enseignants, animateurs et associations sur la mise en place du plan d'éducation territoriale (PEDT) voté par le conseil municipal le 12 mai, mis en application depuis la rentrée. Notons que le taux de participation des parents d'élèves a été important (71 % ou 77 % selon l'école).

À QUEL ATELIER PARTICIPE VOTRE ENFANT ?

Les enfants apprécient les activités proposées... à l'école maternelle :



à l'école élémentaire :



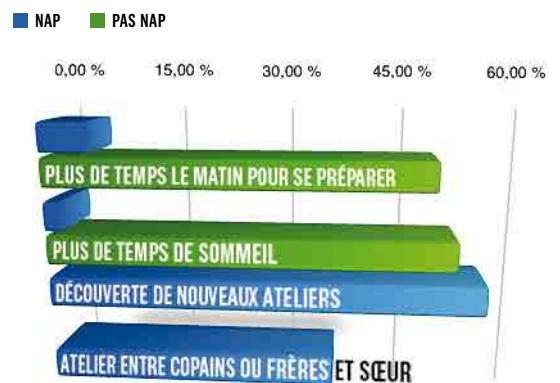
QUELS INCONVÉNIENTS AVEZ-VOUS CONSTATÉ SUITE À L'AMÉNAGEMENT DES HORAIRES ?

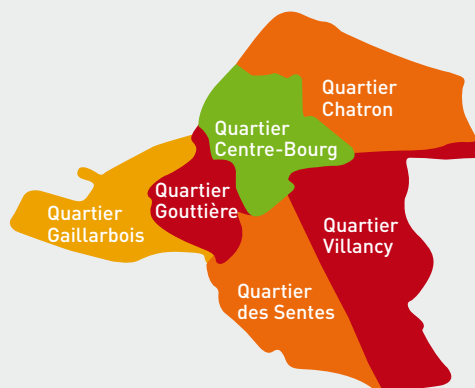
Quelque soit l'école, Il faut noter une fatigue des enfants associée à un énervement. Cette nouvelle organisation perturbe certains enfants, en particulier les plus jeunes. Ces constatations sont confirmées par les représentants de parents d'élèves et par les enseignants qui soulignent que les enfants sont énervés, non concentrés les après-midis et fatigués surtout les deux derniers après-midi de la semaine.



QUELS BÉNÉFICES VOTRE ENFANT A-T-IL RETIRÉ DES MODIFICATIONS DES RYTHMES SCOLAIRES ?

Les enfants sont très heureux de découvrir de nouvelles activités. Les réponses sont du même ordre pour les enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire.





À VOS MARQUES...

C'est une évidence : le sentiment de tranquillité ou de « bien vivre » est un critère majeur dans l'appréciation de la qualité de vie.

Elle se détériore fortement lorsque l'impression d'habiter dans un lieu où l'insécurité routière grandit est importante. Face à ce constat, le groupe de travail Circulation s'est chargé d'élaborer un plan d'actions dont le but est de renforcer la sécurité routière et donc de maintenir la qualité de notre vie. Concernant l'amélioration de la circulation à Neauphle-le-Château, la municipalité dispose de multiples moyens d'actions : la gestion des voiries, l'aménagement des quartiers, l'urbanisme, les pouvoirs de police du maire, mais aussi les campagnes de communication...

LA MAÎTRISE DE LA CIRCULATION : UNE STRATÉGIE À LONG TERME

En terme de circulation, l'objectif est de maîtriser les pratiques de déplacement, sécuriser les piétons et réduire les nuisances liées au transport, en inscrivant le plan de circulation comme un élément à part entière, essentiel, du plan d'urbanisme de Neauphle-le-Château. La sécurisation des déplacements urbains nécessite donc la mise en œuvre d'une stratégie à long terme, accompagnée d'une vision globale des problèmes de la commune. Suivant ces principes, la municipalité s'est engagée dans une vaste entreprise de reconquête et de redistribution de l'espace de circulation et se donne les moyens d'agir sur l'ensemble des facteurs concourants à la diminution du risque routier en milieu urbain (vitesse, signalétique, partage de l'espace, etc.). Organiser les stationnements, modérer la vitesse en ville, améliorer la signalétique, aménager des pistes cyclables ou des espaces piétons, toutes ces actions vont être pensées par le groupe de travail pour améliorer le cadre de vie des habitants. Afin d'accompagner tous ces changements, la mairie informera et sensibilisera la population. De la même façon, pour chacun des grands travaux d'aménagement réalisés, une action spécifique de communication sera entreprise.

CIRCULATION, SÉCURITÉ, STATIONNEMENT À NEAUPHLE

L'étude a démarré par l'analyse du flux de circulation piétonnière et routière par quartier et selon trois axes : circulation piétonnière et routière, stationnement (vélos et automobiles), sécurité (piétons, deux-roues, véhicules). (cf. carte 1) À travers les diagnostics réalisés par quartier, des axes de réflexion ont été identifiés par ordre de priorité et selon leur degré d'urgence :

- Fluidifier et sécuriser la circulation sur l'ensemble du territoire de la commune
- Organiser et faciliter l'accès pour tous au centre-ville - Augmenter la capacité de stationnement - Créer une liaison douce destinée aux piétons et aux cyclistes - Renforcer l'éclairage des passages piétonniers - Poursuivre le développement de la vidéo-protection
- Construire un plan de circulation (zone 30 km/h, passage piétonnier, radars flashs et pédagogiques, zone pavée...) en aménageant les flux (véhicules/cyclistes/piétons), tenir compte des recommandations du PNR lors des futurs projets d'harmonisation urbaine de Neauphle-le-Château en tant que ville-porte et mutualiser les possibles aménagements du sol quand cela s'avère nécessaire avec Cœur d'Yvelines sont autant de missions que s'est fixées l'équipe municipale.

Neauphle-le-Château doit acquérir une identité propre, celle d'un village protégé et paisible où il fait bon vivre, et non pas un village traversé de voies de circulation rapides, pratiques pour les automobilistes mais nuisibles pour les résidents.

Les enfants n'allant pas aux NAP ont plus de temps de sommeil et plus de temps pour se préparer le matin (l'école débutant maintenant à 9h15). Pour les animateurs, le bilan de leurs réponses révèle la nécessité de cumuler les NAP, de proposer de nouvelles activités, de changer le lieu des NAP et de revoir la répartition des groupes. Il est également noté que le retard des enfants perturbe les ateliers ainsi que l'absence des enfants inscrits aux activités.

Tout le monde note la bonne qualité des ateliers proposés et les enfants apprécient beaucoup l'équipe d'animation et le réajustement régulier des ateliers en fonction des problèmes observés. La fréquentation des enfants aux NAP est d'environ 60% pour les enfants de l'école maternelle et environ 70% pour les enfants de l'école élémentaire (données basées sur les inscriptions en mairie).

RÉFLEXIONS EN VUE DE LA RÉORGANISATION DES NAP

Il a toujours été considéré que l'organisation des NAP et des nouveaux rythmes scolaires pouvait être modifiée. À la réunion intermédiaire d'évaluation, il a été proposé que chaque acteur de la vie scolaire fasse des propositions sur le fonctionnement et le contenu des NAP à mettre en place à la prochaine rentrée. Ainsi les représentants des parents d'élèves ont accepté d'organiser un second questionnaire permettant de sonder les attentes des parents d'élèves.

Cette réorganisation porte sur un ou plusieurs des points suivants : la pause méridienne, le créneau des NAP ainsi que la durée (4x45 minutes, 2x1h30 ou 3h), le choix entre le mercredi ou le samedi matin, l'intérêt des NAP pour les enfants de petite section de maternelle, la participation de bénévoles, la contribution financière des parents... sans oublier les contraintes à prendre en compte tels que locaux, animateurs (nombre, créneaux horaires), budget, coût des NAP (coût actuel pour la mairie de près de 200 euros pour les enfants de l'école maternelle et près de 160 euros pour ceux de l'école élémentaire).

Toutes les réflexions permettant de faire évoluer l'organisation des NAP et des rythmes scolaires mis en place en 2014 sont encore en cours de discussion. ■

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Livia Marie Louise Antonia Rault
née le 27 octobre 2014 à Rambouillet
(Yvelines);

Ryzvaan Rafael Régis Pursenora
né le 2 novembre 2014 à Poissy (Yvelines);

Ezra Tom Sacha Moreau
né le 29 novembre 2014 à Versailles
(Yvelines);

Cataleya Chayma Boussaid Alexandre
née le 9 décembre 2014 à Le Chesnay
(Yvelines);

Emma Lourenço née le 14 décembre 2014
à Versailles (Yvelines);

Bruce Jules Momenceau
né le 29 décembre 2014 à Trappes
(Yvelines);

Lucas Dario François Bernard
né le 7 janvier 2015 à Poissy (Yvelines);

Camille Laydier née le 13 janvier 2015
à Versailles (Yvelines);

DÉCÈS/TRANSCRIPTIONS

Philippe Sors né le 8 mars 1951 à
Versailles (Yvelines) – Décédé le 7
novembre 2014 à Boulogne-Billancourt
(Hauts-de-Seine);

Bertrand Jean Paul Jeanne né le 25
novembre 1969 à Paris 14ème (Paris) –
Décédé le 4 décembre 2014 à Paris 15ème
(Paris);

Hennequin Jacqueline Henriette Renée
veuve Baudoin née le 30 janvier 1935 à
Jouars-Pontchartrain (Yvelines) – Décédée
le 11 décembre 2014 à Le Port-Marly
(Yvelines);

Bernard Jean Gabriel Glémo né le 19
décembre 1941 à Neauphle-le-Château
(Yvelines) – Décédé le 14 janvier 2015 à
Jouars-Pontchartrain (Yvelines).

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2014

Vous pouvez soit le lire sur les panneaux d'affichage administratif répartis dans la commune, soit le télécharger sur le site de la Mairie :
www.neauphle-le-chateau.com

URBANISME

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

2, rue Sainte-Cécile – Aménagement combles, pose fenêtres de toit – non-opposition le 15/11/2014

8, place aux herbes – Mise en peinture volets et porte – non-opposition le 21/11/2014

14, place aux herbes – Ravalement façade – non-opposition le 05/12/2014

49, rue de Villancy – Ouverture sous balcon, volets roulants, réduction balcon – non-opposition le 30/12/14

15, rue du Dr Grellière – Réfection toiture et pose d'un châssis de toit – non-opposition le 09/01/2015

2- rue des Soupirs – Ravalement – non-opposition le 19/01/2015

2-4, avenue de la République – suppression d'une partie de la clôture pour accès piétons – non-opposition le 19/01/2015

DIVISION

8, route de Chevreuse – Détachement terrain – non-opposition le 15/12/2014

PERMIS DE CONSTRUIRE

2, place aux herbes – Aménagement parc Mairie – accordé le 19/11/2014

PERMIS DE DEMOLIR

39, grande rue – démolition d'une cheminée – accordé le 14/01/2015

CHANGEMENT DE DESTINATION

22, rue de Cossé Brissac – Transformation de bureau en logement – non-opposition le 01/12/2014

AUTORISATIONS D'ENSEIGNE

9, rue du Dr Grellière – « Le Spot Immobilier » - Non-opposition le 03/11/2014

38, avenue de la République – « Domaine du Verbois » - non-opposition le 12/11/2014

À NOTER Le délai de validité des permis de construire, d'aménager, de démolir et des décisions de non-opposition à une déclaration préalable, a été prolongé. Voir les détails sur www.neauphle-le-chateau.com/



UN SALON EN PLACE

Cela fait déjà six mois qu'Aurélie et Catherine vous accueillent dans leur nouveau salon Égéries Coiffure, place du Marché.

Vous trouverez, outre une ambiance sympathique, dans ce salon très design et fonctionnel des marques coup de cœur, comme Inoa pour une coloration sans ammoniaque et sans odeur, ou encore Alter Ego, une gamme de soins italienne pour chouchouter vos cheveux.

Un café ou un thé, un salon tendance, une offre de bienvenue, une expertise et une passion transmises de génération en génération. Que demander de plus ? Ah si ! le salon est ouvert le lundi, de quoi démarrer la semaine en beauté !

Égéries Coiffure : 01 34 89 36 44, place du Marché, ouvert du lundi au samedi



RÉCOMPENSES *Fleuries*

CE MATIN DU 18 DÉCEMBRE, UNE SEMAINE PILE AVANT NOËL, LA SALLE DU VIEUX-MARCHÉ DE JOUY-EN-JOSAS ÉTAIT PLEINE DE MONDE ET DE FLEURS.

Des anémones en éprouvettes de chimistes accueillait les invités à l'entrée. De grandes photos multicolores décoraient la salle, dont la scène était ornée de trois énormes sapins enguirlandés de rouge.

Soudain, les projecteurs ont illuminé la scène qui se remplissait de personnes portant, à la boutonnière, un petit bouquet de fleurs blanches et violettes : le jury départemental des Villes et Villages Fleuris, présidé par Daniel Level, maire de Fourqueux. Deux Nauphléennes, membres du syndicat d'initiative, en faisaient aussi partie : Françoise Camélio, représentante de l'Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative (UDOTSI), et Françoise Cargemel, professeure en aménagement paysager. La cérémonie déroula son programme en appelant, félicitant et applaudissant chaque équipe municipale (jardiniers, techniciens, élus) récompensée par un prix décerné par le jury départemental des Villages et Villes Fleuris : discours, sourires, photos...

Notre équipe, Christophe, Didier et Dominique, accompagnés de Sophie Soismier et Philippe Leblond, est montée sur scène à deux reprises. Double récompense !

Fruit des travaux engagés depuis trois ans seulement, Neauphle-le-Château a déjà obtenu deux pétales ! Deux pétales peuvent sembler de prime abord un trophée bien

modeste et très périssable. Eh bien, pas du tout ! Il ouvre le long chemin des « cinq pétales » qui se méritent dans une trajectoire d'efforts et de jardinage bien raisonnée. Et lorsqu'une ville ou un village remporte autant de pétales que de doigts d'une main, elle a le droit d'arborer une fleur sur les panneaux d'entrée d'agglomération, signe indiscutable de la qualité de vie que cette dernière offre à ses habitants. Pour partielle que peut paraître la victoire de Neauphle-le-Château, elle est toutefois importante

Fruit des travaux engagés depuis trois ans seulement, Neauphle-le-Château a déjà obtenu deux pétales !

et ne peut qu'encourager les volontés à persévérer. Et à faire encore plus beau.

Alors pour 2015, Neauphle-le-Château axera son fleurissement sur le thème de l'eau, source de vie et d'énergie. Le thème est sujet à faire bourgeonner l'imagination de l'équipe technique, qui démontre chaque année ses talents ; des classes des écoles, qui ont commandé chacune trois jardinières et qui en assureront l'entretien ; et de Françoise Cargemel, qui apportera ses conseils et son savoir-faire

à tous grâce à ses projets participatifs (voir Rétro-Agenda page 18).

En deuxième récompense, Neauphle, qui participait pour la première fois au trophée de la « mairie fleurie », a remporté le 1^{er} prix de sa catégorie des villes de 3001 à 6000 habitants. Joie et fierté ! De fait, cette maison bourgeoise du XIX^e siècle qui abrite la mairie, calée de façon telle sur le bord du plateau qu'elle offre une vue imprenable sur toute la plaine au-delà de Montfort-l'Amaury, est toujours habillée de massifs fleuris et de parterres colorés

et exhalants, chaussée de bosquets à la taille impeccable. C'est un plaisir que de s'y rendre (plaisir qui sera bientôt plus grand encore... mais nous en reparlerons). Bref, une récompense bien méritée.

Vous aussi, vous pouvez participer à l'embellissement de notre ville en fleurissant vos pas-de-porte ou vos balcons. Et guettez les inscriptions au concours 2015 des « Jardins et Balcons fleuris », concours dont la première édition de 2014 a fait des heureux (voir Rétro-agenda). ■



BIEN VIVRE

À NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

VOILÀ UN SOUHAIT QUI NE PEUT QUE FAIRE L'UNANIMITÉ DE TOUS LES HABITANTS DE NOTRE PETITE VILLE !

C'est aussi, depuis octobre 2013, le nom d'une association, créée dans la continuité du collectif Bien Vivre à Villancy lors du projet d'aménagement du lotissement des « Petites Friches ».



L'association Bien Vivre à Neauphle-le-Château agit pour la préservation de l'authenticité de notre commune faite de meulière, soit de notre cadre de vie, de notre patrimoine végétal et bâti.

COORDONNÉES DE L'ASSOCIATION

Président :
Monsieur Bourdon

Adresse :
3, chemin Pierreux, 78640 Neauphle-le-Château

E-mail :
contact@bien-vivre-a-neauphle-le-chateau.fr

Site Internet :
www.bien-vivre-a-neauphle-le-chateau.fr

C'est donc pour défendre l'environnement de la commune et contribuer à un aménagement raisonné de son territoire qu'elle soutient les actions de protection du patrimoine architectural et paysager. Dans cette perspective, Bien Vivre à Neauphle-le-Château est membre de la J.A.D.E. : Jonction des associations de défense de l'environnement de la région de Montfort-l'Amaury (www.jade-asso.fr).

Mais Bien vivre à Neauphle-le-Château doit encore créer des liens entre les Neauphléens qui partagent ces objectifs. Pour cela, l'association attend de la municipalité que celle-ci la consulte davantage et qu'elle organise des débats publics, afin d'entrer en concertation avec l'ensemble des habitants sur ces questions patrimoniales.

Avec le végétal au cœur de son action, Bien Vivre à Neauphle-le-Château veille à la préservation des espaces verts, et notamment à la sauvegarde des arbres lors des travaux d'aménagement (dans le strict respect du plan local d'urbanisme, PLU). Elle propose donc qu'un recensement des arbres remarquables qui façonnent notre paysage soit lancé ; une action qui demande du temps et de la rigueur, mais une action importante et nécessaire. Et par un acte citoyen, nous pouvons tous participer à cet inventaire.

Enfin, du fait du titre de ville-porte de Neauphle avec le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, l'association veut encourager la mise en application de la Charte 2011-2023 du Parc dans un objectif d'intégration future à celui-ci, déjà engagé par la municipalité... « La Charte actuelle prévoit les moyens de protéger la flore, la faune, les paysages, les bâtis anciens... elle prévoit aussi d'orienter le territoire vers un développement durable et économe en énergie. Mais elle va plus loin, car elle dit comment, par quelles mesures précises, on peut parvenir à un équilibre entre l'environnement et la vie quotidienne. La Charte prévoit aussi de mesurer les efforts réalisés par les collectivités, les entreprises et les habitants. » (Qu'est-ce qu'une Charte ?, www.parc-naturel-chevreuse.fr)

RECTIFICATIF

L'adresse mail d'Agnès Cordonnier est agnes_cordonnier@hotmail.fr avec un « tiret du 8 » et non du « 6 » comme indiqué par erreur. Désolés...



LA VRAIE NATURE DE

Françoise Cargemel

*« J'ai tendu des cordes de clocher à clocher,
des guirlandes de fenêtre à fenêtre, des chaînes
d'or d'étoile à étoile et je danse. »*

Arthur Rimbaud, *Illuminations*

POURQUOI UNE NOUVELLE ASSOCIATION ?

Je suis artiste plasticienne et professeure d'arts plastiques depuis 25 ans, spécialisée dans l'histoire du paysage et des jardins, ainsi que dans le Land Art. Je mène une réflexion sur le rôle de l'artiste dans le monde contemporain et sur les limites de la pratique individuelle, circonscrite à l'espace privé de la salle d'exposition. Les artistes de Land Art, Robert Smithson, Richard Long ou Nils Udo, par exemple, ont ouvert le champ artistique à des expériences dans l'espace collectif qui inscrivent l'œuvre d'art in situ, au cœur même de la nature, espace public par excellence. C'est pourquoi je souhaitais, en tant qu'artiste plasticienne, proposer des actions artistiques originales, collectives, gratuites et participatives autour du fleurissement urbain contemporain.

Françoise Camélio, la vice-présidente du syndicat d'initiatives de Neauphle-le-Château, a proposé ma candidature au jury départemental des Villes et Villages Fleuris (VVF, sous l'égide du conseil général des Yvelines). Elle a été retenue. Avec le jury VVF, la visite de nombreuses communes m'a donné l'idée de créer une association dont l'objet serait de fédérer, dans un esprit convivial et solidaire, des « citoyens-jardiniers-philosophes-poètes » (oui, tout ça !), qui embelliraient notre environnement de fleurs et d'art...

COMMENT EST NÉE CETTE ASSOCIATION, QUEL EST SON NOM ?

Encouragée par mon ami Denis Isse, membre de l'association Hortis et chef du service des espaces verts au conseil général des Yvelines, j'ai décidé de créer, en novembre 2014 avec Caroline Pedrola, grande amie de la nature et magicienne

en recyclage, **LOJP, c'est à dire : L'Oiseau-Jardinier-Philosophie**. Ce nom vient de la fusion de l'oiseau jardinier, passereau d'Australie, un « artiste » qui séduit sa belle en installant des objets multicolores autour du nid nuptial, et de L'Oiseau philosophie, titre d'un livre de Gilles Deleuze.

Nous allons réunir tous les « citoyens-jardiniers-philosophes-poètes » de Neauphle-le-Château, autour d'actions collectives. Elle seront suggérées, conduites, coordonnées par LOJP. Car nous voulons accompagner la municipalité dans sa politique d'embellissement du cadre de vie, en associant les habitants au fleurissement des espaces tels que les pas de portes, les trottoirs, les caniveaux... En visitant des communes remarquablement fleuries, j'ai été frappée des résultats qu'impulsait une synergie collective et combien elle pouvait être profitable à tous. J'ai eu la chance de rencontrer Sylvie Sagne, directrice des espaces verts de la ville des Mureaux, qui m'a fait partager son expérience innovante de micro-implantations florales (MIF) à Lyon. Elle m'a encouragée et donné de précieux conseils techniques pour initier ce dispositif dans notre commune.

QUI COMPOSE LOJP ?

Outre les deux co-fondatrices, Caroline Pedrola et moi-même, LOJP expérimente, dans un premier temps, son fonctionnement avec les habitants « volontaires » de la rue de la Gouttière où nous résidons. Néanmoins, toute personne intéressée est la bienvenue.

QUELS TYPES D'ACTIONS ENVISAGEZ-VOUS DE MENER ?

Nous commencerons par une première expérience de MIF rue de la Gouttière.

Le succès de cette action reposera sur la participation de plusieurs acteurs : les riverains bien sûr, auxquels nous allons présenter le projet pour les inviter à y prendre part ; les agents municipaux qui entretiennent la voirie afin de les sensibiliser à ce nouveau type de végétalisation urbaine ; enfin, nos interlocuteurs privilégiés au sein de la municipalité, à savoir Sophie Soismier, directrice générale des services, et Philippe Leblond, premier adjoint au maire.

Nous proposerons également une installation originale de plantes fleuries dans des contenants récupérés et recyclés, tels que... des théières ! Elles seront suspendues dans la montée de la rue de la Gouttière à la Grand Rue. Il est important pour nous de faire connaître notre association par le biais de ces deux premières manifestations, l'objectif étant de fédérer le plus grand nombre d'habitants afin de récolter toutes les idées pour développer de nouvelles actions inédites. D'autre part, LOJP a la volonté de mener des actions pédagogiques et participatives à destination des enfants de la commune (écoles, centre de loisirs). ■

CALENDRIER DE LOJP

Printemps 2015 :

MIF, expérimentation, rue de la Gouttière « les théières », montée Grand Rue

Été 2015 :

Art & Nature en ville, interventions artistiques sur un thème Incroyables Comestibles sur la place du Marché

Hiver 2015 :

1 journée de Land Art participatif, ouvert à tous, avec Disco Soupe

Renseignements et inscriptions :
lojp.nlc@gmail.com



NLC & Grand Marnier®

DEUX ANS SE SONT PASSÉS DEPUIS QUE GRAND MARNIER® NE PRODUIT PLUS SES ALCOOLS À NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU. Deux ans que tout le monde, en passant devant les grands bâtiments de la rue Saint-Nicolas, se demande en quoi cette espace industriel va être transformé. Il nous a paru efficace de demander à Thierry Quignard, consultant chargé par la société Grand Marnier® de réfléchir à cette évolution, où en étaient les propriétaires et ce qu'ils avaient décidé.

QUEL EST VOTRE RÔLE SUR CE DOSSIER ?

Celui de quelqu'un d'indépendant qui n'a aucun intérêt personnel à son évolution. J'ai travaillé à de grands aménagements comme celui de La Défense, de Cergy-Pontoise et de Saint-Quentin-en-Yvelines. J'ai donc été chargé, il y a presque trois ans, de donner des idées sur le devenir des 8000 m² de surface de terrains (toutes propriétés foncières additionnées, NDLR) que possède la société Grand Marnier®. En tant que propriétaire, la société est libre de vendre ou non et recherche, comme tout un chacun, légitimement, la meilleure valorisation de ses biens.

QUE RESTE-T-IL DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ?

Tout a été déménagé, les surfaces sont désormais vides. Vous imaginez facilement que lorsqu'un industriel décide de quitter un site de production, il doit satisfaire à un grand nombre d'obligations au rang desquelles la pollution tient les premières places. Sur ce point, je peux certifier que le terrain est indemne de toute contamination. Tout a été recherché, même dans l'historique de l'usine. Il n'y a aucune trace de charbon, d'hydrocarbures, aucune trace de produits nocifs... Finalement, le départ de Neauphle-le-Château, qui

a été décidé pour anticiper le durcissement des règles de sécurité, s'est opéré sans causer de cataclysme dans les finances de la municipalité, sans casse sociale et sans trouble pour la population. Il n'en reste pas moins que l'entreprise a conscience de sa responsabilité vis-à-vis de tout nouvel aménagement, et ce, d'autant plus que le lien affectif à la ville qui a été le berceau de son développement est toujours très intense.

ALORS QUEL EST L'ÉTAT DE CE DOSSIER, PUISQUE, AUJOURD'HUI, LES TERRAINS SONT DISPONIBLES ?

En fait, la seule préoccupation, depuis que je m'en occupe, a été de leur trouver la meilleure destination. Ce que je peux affirmer, c'est que rien n'a été décidé. Les propriétaires ne sont pas dans l'urgence et veulent avant tout réussir une transformation exemplaire. Nous nous sommes attachés les services de trois bureaux d'études. Il est évident que ce site, situé sur un piton rocheux, avec une vue magnifique, orienté plein ouest, en centre ville, intéresse les promoteurs. Mais les propriétaires sont conscients que toute nouvelle réalisation architecturale aura un fort impact sur le centre ville.

QUELLE VOCATION SERA DONNÉE À CE SITE ?

Encore une fois, nous nous sommes ouverts à toutes les possibilités. Une installation industrielle ? En plein centre ville, cela était possible autrefois. Aujourd'hui, c'est totalement irréaliste. Un hôtel ? Il manquerait de clients pour le remplir suffisamment au long de l'année. Des bureaux ? Peut-être pour une partie mais pas pour l'ensemble, étant donnée la situation de la ville dans son territoire. Des commerces en centre commercial ? Les études ont été très pessimistes quant à sa rentabilité et donc à sa pérennité. La seule voie possible d'évolution est donc l'habitation.

DISPOSEZ-VOUS DE PLANS ?

Aucunement. Je vous l'ai dit, rien n'a été décidé. Toutefois, il y a une exigence qui s'est imposée avec puissance au fil du temps : la réalisation, quelle qu'elle soit, devra être de qualité. Elle mixera, et nous avons visité beaucoup de constructions de ce type qui sont indéniablement des réussites, des logements sociaux avec des appartements de standing... Que faudra-t-il faire pour construire ces habitations, plus précisément des appartements plutôt que des maisons individuelles ? Tout démolir, conserver une partie, notamment la jolie façade sur la rue du Château ?



Photos extraites de l'ouvrage : Éric Droussent et Pascal Crauet, *Distillerie Grand Marnier, Mémoire d'hier et d'aujourd'hui*, 29 octobre 2011, en vente au Syndicat d'Initiative.

...VOIR ÉDIFIER UNE BELLE RÉALISATION DONT TOUT LE MONDE, POPULATION COMPRISE, SOIT FIER...

Concevoir un R + 1 avec combles ou un R + 2 avec combles (R = rez-de-Chaussée, NDLR) ? Vraiment, nous n'en sommes pas là. Il faut des projets d'architecte. Et des projets qui feront dire que c'est une réalisation exceptionnelle.

ET LES PARKINGS ?

Je sais que je vais faire hurler. Mais Neauphle n'est pas la pire localité en matière de stationnement. À l'exception des jours de marché et des moments de cérémonie à l'église, on trouve toujours à garer sa voiture. Néanmoins, avec le dénivelé, il est possible de créer, côté rue du Château, là où on stockait l'écorce des bigaradiers, deux étages de parking. Mais, encore une fois, c'est une opinion et non une réflexion mûrie de spécialiste des bâtiments.

QUI SERA LE MAÎTRE D'OUVRAGE ?

Pour l'instant, personne n'a été choisi. Et il n'y a qu'une chose de sûre : Grand Marnier® ne sera pas promoteur de l'opération. C'est hors de ses métiers, hors de son champ de compétences. Mais il est bien évident que, puisque l'entreprise vendeuse a des exigences sur la qualité de la réalisation, tout projet devra inclure des garanties. C'est pourquoi la meilleure chance de réussite est de collaborer avec la Ville qui, par l'entremise du permis de construire, a les moyens de faire valoir, à tous les stades

de la réalisation, le respect des règles établies. Par ailleurs, un projet de ce style suppose que les règles courantes soient adaptées. Cela signifie que le permis de construire sera long à définir. Pour Grand Marnier® qui n'a aucune urgence à vendre, le temps n'est pas un obstacle.

EN CONCLUSION, QUE VA-T-IL SE PASSER ?

Pour le moment, seules les maisons individuelles que possède Grand Marnier® rue Saint-Nicolas devraient être vendues séparément, dans un avenir proche. Au bout du compte, pour Grand Marnier®, il n'y a qu'une issue : une opération ouverte avec la Ville pour élaborer un projet plan qui procure, pour le vendeur, un juste et légitime retour financier, l'application de sa volonté de voir édifier une belle réalisation dont tout le monde, population comprise, soit fier et, pour la Ville, une opération qui réponde à ses besoins et améliore le cadre de vie de ses habitants. Il n'y a pas d'autre voie possible pour satisfaire l'ensemble des acteurs. À nous donc d'enclencher un processus ouvert et intelligent. ■

1. Distillat, liquide obtenu par condensation d'une vapeur obtenue en fin de distillation. Le stock d'écorces d'oranges pouvait atteindre 600 tonnes.

2. Bigaradia, lien avec l'allée des Bigaradiers qui relie le lotissement du Centre-Bourg à la rue des Soupis.

HISTORIQUE

Jean-Baptiste Lapostolle crée en 1827 une distillerie à Neauphle-le-Château. Le nom de Marnier apparaît au cours du XIX^e siècle lorsque Julia Lapostolle épouse Louis-Alexandre Marnier. La société porte alors le nom de Marnier Lapostolle.

La recette de la liqueur Grand Marnier® est élaborée en 1870 et résulte d'un assemblage de cognacs et de distillats d'oranges¹ qui se déguste pur, sur glace ou en cocktail. Les premiers assemblages s'effectuent avec l'orange amère Citrus Bigaradia².

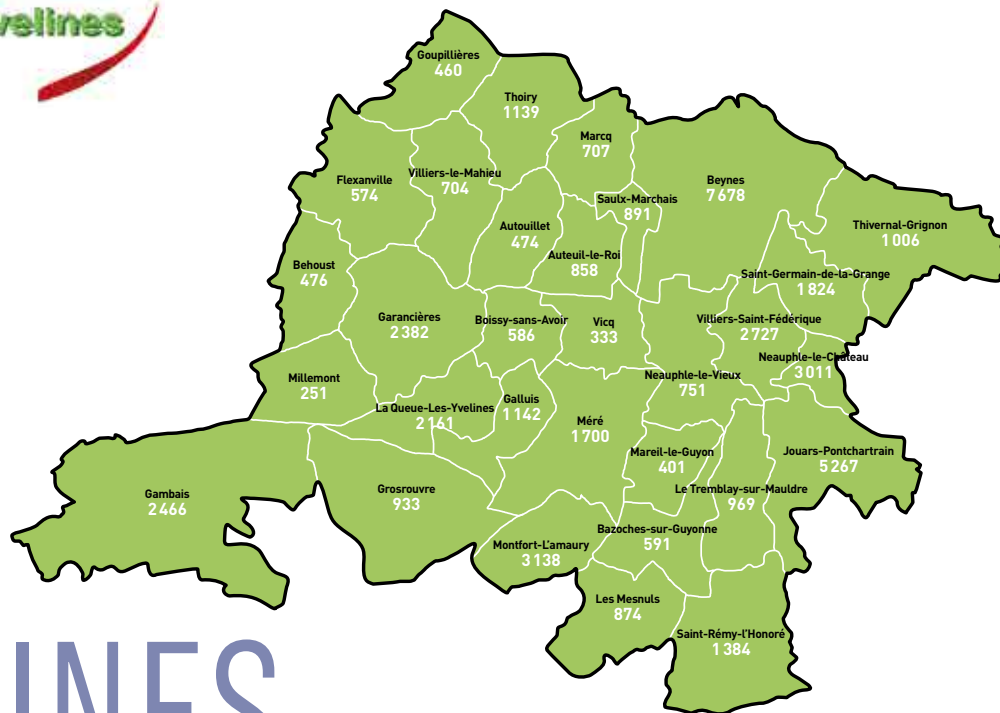
La production annuelle augmente rapidement à partir de 1960 pour atteindre aujourd'hui près de 10 millions de litres. Ce développement résulte d'une volonté de déployer la vente à l'international représentant aujourd'hui près de 95 % de l'activité. Les principaux marchés sont les États-Unis, le Canada, l'Europe, le Japon et la Chine.

La totalité des liqueurs était, de 1827 à 2012, produite à Neauphle-le-Château. À cette date, 2,5 millions de litres d'alcool étaient maintenus en réserve pour un chiffre d'affaire proche de 125 millions d'euros. Trente personnes travaillaient sur le site.

À partir de 2012, soit 185 ans après la création de la distillerie Lapostolle, des aménagements coûteux deviennent nécessaires pour maintenir l'activité sur Neauphle-le-Château. La production est alors répartie sur deux sites. La distillation s'effectue au château de Bourg-Charente où sont situés les chais de cognac de la société et l'assemblage des liqueurs se réalise à l'usine d'Aubevoive, ville située près de Gaillon dans l'Eure. L'usine produit 100 000 bouteilles par jour, assure l'embouteillage et expédie près de 700 tonnes de produits chaque semaine.

Dans son nouveau livre *Devenir soi* (Fayard, 2014), Jacques Attali classe la société Marnier Lapostolle dans la catégorie « Ceux qui gèrent leurs entreprises en tenant compte de l'intérêt des générations suivantes d'actionnaires ».

AU CŒUR DE CŒUR D'YVELINES



NOUS NOUS ENGAGIONS DANS LE PREMIER NUMÉRO DE QUOI DE NEAUPHLE ? D'EXPLORER TOUS LES ASPECTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CŒUR D'YVELINES, DANS UNE PERSPECTIVE SIMPLE : CELLE DU FUTUR.

Il promet en effet, pour les communautés formées à marche forcée en 2010, d'être radieux. Ce qui est fort compréhensible dans la mesure où l'union de forces, de moyens et d'intelligences a toujours mieux fait qu'individualisme et isolement. Seulement voilà... la France de 2014 n'est pas aussi au point qu'on le croit ou qu'on le souhaiterait.

LA MISE EN PLACE

Sitôt les élections municipales terminées, le conseil communautaire s'est mis au travail par une première réunion le 16 avril. Il a désigné son président, Hervé Planchenault, et ses treize vice-présidents ; il a attribué les pouvoirs du président et désigné ses représentants au Syndicat intercommunal d'évacuation et d'élimination des déchets (SIEED) et au Syndicat intercommunal pour la destruction d'ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE).

Quinze jours après, le 30 avril, les indemnités du président et des vice-présidents ont été fixées, ainsi que la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT). C'est une instance importante puisque c'est elle qui fixe, de manière équitable, le coût des actions exercées au titre des compétences confiées à la communauté de communes et sa répartition. Aucune partie ne doit être lésée, que ce soit la structure intercommunale ou chacune des communes qui la compose. La solution qui a été retenue par Cœur d'Yvelines est la plus évidente : réunir les 31 maires des 31 communes de Cœur d'Yvelines qui définiront le montant des frais et leur répartition entre les différentes municipalités.

À la réunion suivante, le 25 juin, ont été désignés les membres de la Commission d'appel d'offres, des représentants à l'Établissement public foncier des Yvelines (EPFY, Bernard Joppin), au Centre hospitalier

de la Mauldre (Patricia Guerlain), au Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse (Annie Gonthier), au Comité national d'action sociale (CNAS, Alain Bricault). Et surtout, c'est au cours de cette réunion que se sont composées les cinq commissions communautaires, qui ne sont en aucun cas le « parlement » de la communauté. Le règlement interne (article 6) précise en effet qu'elles n'ont aucun pouvoir de décision ; qu'elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions ; que leurs travaux sont confidentiels jusqu'à ce qu'ils soient adoptés par le bureau ou par le conseil communautaire.

Elles réunissent, tous les mois au plus, une quinzaine de conseillers chacune. Et il est donc intéressant de s'arrêter sur leur champ d'action :

- aménagement du territoire (droit du sol et développement économique)
- commission des moyens (finances, ressources humaines, mutualisation des services, développement intercommunal)
- valorisation du territoire et communication (patrimoine touristique, communication)
- jeunesse (petite enfance et périscolaire, équipements sportifs)
- développement durable (environnement, déchets ménagers, transports)

Ainsi, en cette fin de printemps, tout se présentait au mieux. Le travail sérieux pouvait commencer.



Vue aérienne du château des Mesnuls.

L'ARRÊT

Eh bien, non ! Car l'invalidation de l'élection d'un conseil municipal a permis au préfet de remettre en question le nombre des conseillers communautaires et de le ramener de 65 titulaires à 57. Dès lors, tout a été suspendu. Il fallait attendre une nouvelle élection municipale, ainsi que, dans chacune des communes touchées par la réduction des délégués élus au suffrage universel, un vote de leur conseil municipal pour désigner de nouveaux représentants. On vous l'a déjà raconté pour notre ville.

Pendant tout ce temps, les commissions communautaires étaient elles aussi en suspension et les semaines passaient sans qu'il y ait de réunion. Celle du 24 septembre, toujours à 65 titulaires s'est consacrée aux urgences qu'il fallait traiter impérativement. Le premier conseil communautaire à 57 titulaires s'est tenu le 19 novembre et a lui aussi expédié les affaires urgentes comme la désignation des représentants de Cœur d'Yvelines aux conseils d'administration des lycées et collèges ou l'installation du relais des assistants maternels au Syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) de Montfort-l'Amaury (région de Chevreuse).

Enfin, il ne faut pas oublier que 24 communes découvrent la communauté et évaluent leur adhésion aux compétences proposées par Cœur d'Yvelines. Ces réflexions, parfaitement compréhensibles, sont aussi la cause du retard dans la mise en action effective de l'intercommunalité.

LES PROJETS

Le grand intérêt de l'union intercommunale réside dans la conception et la réalisation de desseins d'utilité générale. Dans l'état actuel des choses, il ne faut pas en parler. Ni désespérer. Même si la machine a quelque peine à démarrer, nul doute qu'elle pourra imaginer, construire et rattraper ces quelques mois.

Dans les domaines d'action de Cœur d'Yvelines, il y a les compétences optionnelles, celles que soupèsent les nouveaux entrants. Rentrent dans cette liste : la politique du logement et du cadre de vie pouvant favoriser des acquisitions de réserves foncières et des participations à la surcharge foncière ; la voirie (le rond-point des Artisans à Pontchartrain a été réaménagé par Cœur d'Yvelines) et l'entretien des candélabres d'éclairage public, dont l'équipement en LED (diodes électroluminescentes) fait faire de sérieuses économies

de fonctionnement ; la protection et la mise en valeur de l'environnement permettant une économie circulaire de plus en plus indispensable (voir plus loin) ; la gestion centralisée de l'énergie nécessaire aux bâtiments publics et aux véhicules des parcs territoriaux (adhésion en septembre 2014 de Cœur d'Yvelines au Syndicat d'énergie des Yvelines). La commission de valorisation touristique du territoire de Cœur d'Yvelines dans laquelle s'implique Anne-Sophie Saboulard consistera ainsi à la promotion du tourisme et a déjà engagé un premier inventaire du patrimoine.

Mais il y a aussi les compétences obligatoires, dont l'aménagement des parcs relais aux abords des gares SNCF de Villiers-Neauphle-Pontchartrain et de Beynes, et la mise aux normes d'accessibilité des principales traversées piétonnes de l'ensemble du territoire (la politique de santé, que la désertification médicale rend de plus en plus sensible, sera, sans doute prochainement,

LE GRAND INTÉRÊT DE L'UNION INTERCOMMUNALE RÉSIDE DANS LA CONCEPTION ET LA RÉALISATION DE DESSEINS D'UTILITÉ GÉNÉRALE.

au centre des débats). Les actions de développement économique participent aussi des compétences obligatoires. Philippe Leblond et Bernard Joppin y travaillent activement. Outre la zone d'aménagement concertée (ZAC) de Saint-Germain-de-la-Grange, le grand sujet du moment est la participation au financement du schéma directeur territorial de l'aménagement numérique des Yvelines. Tout semblait se dérouler de façon favorable pour que notre région soit raccordée à un réseau de très haut débit indispensable à l'implantation d'entreprises centrées sur le numérique jusqu'à ce que le président du conseil général y mette un coup de frein brutal (voir encadré). Tout n'est pas perdu, mais, là encore, le temps de l'action est différé.

Entre l'État, qui n'a pas encore défini avec précision sa politique envers les collectivités territoriales, et les complexités administratives, la communauté de communes ne tient pas toutes les promesses que faisaient espérer ses pères fondateurs. Nul doute que le besoin de rationalisation et d'efficacité, que les restrictions financières rendent impératif, conduira les élus à utiliser toutes les ressources qu'offre cette structure. Et que demain, nous, les citoyens, raisonnerons davantage en terme de « communautés » que de « municipalités ». Demain... c'est si proche ! ■



Les plus anciennes voies **DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU**

La rue du Vieux-Château est probablement la plus ancienne voie de notre commune. D'abord nommée « viel chemin de Paris », elle a pour origine l'antique voie gallo-romaine allant de Paris à Dreux qui, en ces temps reculés, contournait le sommet de la colline afin d'adoucir la peine des chevaux et des piétons. D'une antiquité comparable est le tronçon empierré encore bien visible, creusé d'ornières latérales, en haut du chemin des Bordes dans la forêt de Sainte-Apolline.

Quelques noms de rue sont notés sur la première carte de Neauphle existante (datée autour de 1730), dessinée au lavis et découverte par Marc Leroy dans une liasse des Archives départementales (voir Si Neauphle-le-Château m'était conté, p. 61).

Outre le « viel chemin » précité, on trouve sur cette carte la « rue pavée » - actuelle Grande Rue -, grande voie de communication antique puis médiévale entre Paris et l'Ouest du pays, dont le nom vient des bornes et des pavés fidèlement conservés et restaurés ces dernières

années par la municipalité.

La « rue d'Orbec » y est également présente et englobait à l'époque la rue Saint-Jean. Orbec est le nom d'une commune du Calvados, en Basse-Normandie, et la rue prit ce nom pour rappeler l'origine de la majorité des

création en 1755 de la route Paris-Dreux (devenue la RN 12).

L'avenue de la République n'est autre, en 1730, que le sinueux « chemin de Versailles », qui attendra son tracé rectiligne en 1740 pour devenir la voie

L'avenue de la République n'est autre, en 1730, que le sinueux « chemin de Versailles », qui attendra son tracé rectiligne en 1740...

chevaux qui y furent vendus du Moyen Âge à la seconde guerre mondiale.

Quant à l'actuelle rue Marius-Minnard, elle se nommait « grand chemin de Paris », puisque les diligences de l'Ouest l'empruntaient exclusivement jusqu'à la

d'accès principale à la grande route de Bretagne en projet.

Le « chemin de Plaisir » (rue du Docteur-Grellière) quittait le « chemin de Versailles » à gauche à la sortie de la « Croix Saint-Martin » (place Mancest),



2.



3.



4.



5.



6.

1. La descente de la Grande Rue. 2. En revenant de Pontchartrain 3. Avenue de la République, vers Paris. 4. Place du Marché, un vendredi. 5. Premiers numéros de la Grande Rue. 6. Rue Saint Nicolas. 7. Le carrefour des 3 communes.

dont le monument de pierre fut abattu pendant la Terreur de la Révolution française.

La «rue de la Gouttière», au cœur du faubourg du même nom qui se trouvait au pied des murailles, est le début du chemin médiéval allant de Neauphle à Chevreuse ; et le «chemin de Pontchartrain», l'actuelle route de Chevreuse.

Dans le hameau de Villancy, la rue du même nom aujourd'hui était alors divisée en deux (cf. autre carte inédite d'environ 1730 : Si Neauphle-le-Château m'était conté, p.68) : la «rue de Vilancies», allant du présent carrefour avec la rue du Docteur-Grellière à celui avec le «chemin de Versailles», et le «chemin de Chatron à Vilancies» pour la partie nord, y compris la moderne rue du Stade.

En 1739 est créée la «rue Saint-Nicolas», en l'honneur du saint patron de l'église et de la paroisse, quand le seigneur comte de Pontchartrain autorise le lotissement partiel du bois du Four afin d'accroître

la surface bâtie du village, fort à l'étroit dans l'enceinte de ses murailles.

Au cours du même siècle, la partie du «grand chemin de Paris» comprise entre la Porte de Paris et la «Croix Saint-Martin» reçoit le nom de «rue Saint-Martin», en lien avec la Croix du carrefour et en hommage au premier évangéliste de la région, un évêque gallo-romain. Dans la foulée, la première section de l'actuelle rue des Soupirs est tracée entre la «rue Saint-Nicolas» et la «Croix Saint-Martin» sous le nom de «rue Sainte-Apolline» (appellation que prendra au XIX^e siècle la future avenue de la République).

Ainsi, l'urbanisation de nouveaux quartiers du village est accompagnée par la création ou l'aménagement de voies plus récentes. Au cours du XIX^e siècle, toutes les voies et places de Neauphle reçoivent de manière définitive leurs noms actuels, en commençant par la «place Mancest» réaménagée avec un mail triangulaire de tilleuls (hélas détruit en 1965) en l'honneur du chirurgien local (mort

en 1814) bienfaiteur des pauvres et habitant la maison centrale de ladite place, dont il fit don à la commune.

Le premier trottoir construit à Neauphle, au début du XIX^e siècle, est celui qui longe les boutiques du haut de la place du Marché, tandis que les plaques portant le nom des rues et le numéro des maisons ne seront posées qu'à partir de 1888. Le reste est une autre histoire !



7.

Merci à Benoît d'Amat pour ses aquarelles, extraites du «Carnet d'un promeneur Neauphléen». Un joli cadeau en vente au Syndicat d'Initiative.



RÉTRO-AGENDA

CONCERT DU 16 NOVEMBRE ORGANISÉ PAR RITMY ET LE SYNDICAT D'INITIATIVE



Ce dimanche après-midi pluvieux, la grande salle de la Maison du Jeu de Paume était pleine à craquer. Encore un moment privilégié, l'auditoire a été sensible au charme du Trio Empreinte, séduit par cette musique de femmes, mais parfois aussi un peu étonné, voire déconcerté, par du contemporain violent.



SPECTACLE OFFERT AUX ÉCOLIERS LE 19 DÉCEMBRE PAR LE SYNDICAT D'INITIATIVE

Le Syndicat d'Initiative a offert à plusieurs classes de l'école élémentaire Émile-Serre un spectacle à la Maison du Jeu de Paume, *Les Voyages de Ziyara* : Comment Ziyara, jeune fille de la montagne, prit un jour la mer. Comment elle parvint au Pays des Cartes où réside la mémoire des voyages, et ce qu'elle y découvrit... Récit de ses navigations, de ses émerveillements et de ses grandes terreurs.



Le texte de ce conte nous enseigne la tolérance, l'acceptation des autres, autres pays, donc autres cultures, autres rituels, autres mœurs. Le foisonnement des images, la beauté de la langue, la mul-

titude des personnages rencontrés nous permet de voyager et de suivre le rythme époustouflant de la vie de l'héroïne. Après *Prélude à Wang-Fô* (spectacle apprécié par les enfants de l'école l'an dernier), la compagnie ORIAS (direction artistique : Véronique Samakh et Anne-Catherine Chagrot) a proposé cette année une adaptation de *L'Atlas des géographes* d'Orbae de François Place.

REMISE DES PRIX DU CONCOURS DES JARDINS ET BALCONS FLEURIS



Cette année, le Syndicat d'Initiative a proposé aux Neauphléens de participer au premier Concours des jardins et balcons fleuris. Malgré un été pluvieux, le message a été reçu 5/5... et cinq heureux lauréats ont été récompensés par

la Municipalité, le Syndicat d'Initiative et le Jardiland de Maurepas qui a parrainé ce premier concours. Le 1^{er} prix a été attribué à madame Henry. Rendez-vous à prendre pour l'année prochaine !

11^E TÉLÉTHON



Cette année, le compteur s'est arrêté à 10331 €. Pour collecter cette somme, inférieure de 1500 € à celle de l'année dernière, dix-huit manifestations ont été réalisées par le Comité des Fêtes qui a également reçu les dons des entreprises et des commerçants.



Depuis le premier Téléthon, Neauphle-le-Château a fait remonter à l'AFM-Téléthon la somme de 86 444 €. Bravo à tous !

LE REPAS DES AÎNÉS



Le 13 décembre, 138 convives ont participé au traditionnel repas de fin d'année offert par le CCAS. Effet de la baby-boom d'après-guerre, beaucoup de « nouveaux » ayant dépassé allégrement les 65 ans se sont ralliés à l'événement. Une ambiance joyeuse menée par les musiciens habituels, des petits plats croquants-gourmands, bref un bon moment pour se rencontrer, discuter, rire et se faire encore de beaux souvenirs.



LA BOUM HALLOWEEN

Le GIPE a redécoré la MJP pour la première boom d'Halloween !



Les friandises d'Halloween sous bonne protection.



Après le défilé costumé, danses et rires sur la piste. Le GIPE a reversé l'intégralité de la vente des lampions au profit de l'association Le Rire médecin.

LE SALON DES PHOTOGRAPHES



© Bertrand Bayer

Le 9^{ème} Salon des Photographes organisé par le Syndicat d'Initiative a été marqué par la création de deux distinctions, Prix de la Municipalité et Prix du Syndicat d'Initiative, qui ont été remis aux heureux lauréats lors du vernissage du Salon.



L'autre moment fort de ce salon a été la visite amicale du photographe Yann Arthus-Bertrand, qui est venu en voisin et qui s'est attardé en connaisseur auprès de chacun des photographes présents.



© JM Lenoir

Sur les deux week-ends, ce sont plus de 1 000 visiteurs qui ont pu admirer les 200 photos présentées par les 20 photographes de cette édition 2014 ainsi que les photos de nos écoliers faites dans le cadre du concours « photographes en herbe » organisé par le GIPE.

JE SUIS CHARLIE

À Carine et Bastien, dont les enfants s'appellent Charlie.
À tous ceux qui aujourd'hui s'appellent Charlie et qui demain et tous les jours au quotidien seront Charlie.
À tous les Cabu morts pour la Liberté.
À tous ceux pour qui l'Egalité commence par la tolérance.
À tous ceux pour qui

vivre ensemble est synonyme de Fraternité.
Pour ne pas oublier que c'est le nom de l'Humanité, aujourd'hui et demain, mes parents sont Charlie, mes enfants sont Charlie, je suis Charlie.
Nous sommes Charlie.

11 janvier 2015

La chronique d'Anna

La vie

On ne peut pas savoir ce qui nous arrivera dans le futur. Pour moi, c'est une bonne chose car on garde les surprises de la vie : les bonnes sont agréables forcément mais les mauvaises, non. Mais même les mauvaises choses, on peut en tirer des leçons.

La vie est un éternel brouillard qui se dissipe à chaque pas que l'on fait.



La Saint Patrick



AGENDA

MARS

Du 6 au 15 mars lors du Salon d'Art organisé par le Syndicat d'Initiative, les peintres, sculpteurs, artistes-plasticiens vous accueillent, dans une ambiance chaleureuse à la Maison du Jeu de Paume, tous les jours de 14 h à 18 h. Entrée libre. Rencontrer ces artistes, c'est découvrir en chacun d'eux une multitude d'univers façonnés de couleurs, de formes et de lumières.

8 MARS À 15 H

Football RC 78 vs Aulnay-sous-Bois

21 MARS

Saint-Patrick organisé par le Comité des fêtes

22 MARS

Élections départementales (1^{er} tour)

26 MARS

Le Club des Aînés fête l'amitié

27 MARS

Tirage du Loto avec le Lions Club

28 MARS

Repas des Scouts

29 MARS

Élections départementales (1^{er} tour)

Vide dressing organisé par Coeur de Neauphle à la MJP
À 15 h: Football RC 78 vs Conflans-Sainte-Honorine

AVRIL

4 AVRIL

Chorale de l'ASLC

5 AVRIL

Chasse aux œufs organisée par le Comité des fêtes

9 AVRIL

Karaoké organisé par le Club des Aînés

11 AVRIL

Audition de musique - ASLC

12 AVRIL

1^{er} Troc aux plantes dans le parc de la MJP (voir ci-contre)

18 AVRIL

Championnat d'Île-de-France de Scrabble

TROC AUX PLANTES

Le dimanche 12 avril 2015 dans le Parc du Jeu de Paume, le Syndicat d'Initiative de Neauphle-le-Château organise son premier Troc aux plantes.

Le printemps est la meilleure saison pour planter les arbustes mais également pour composer des massifs aux couleurs lumineuses et aux feuillages multicolores.

Saisissez cette opportunité, osez les échanges de jeunes plants, de vivaces colorées, de graines, etc... qui vous procureront le plaisir de concevoir vos massifs qui enchanteront vos yeux et feront le bonheur du regard de vos visiteurs.

N'hésitez pas à participer à ces formidables rencontres riches de partages et d'échanges entre jardinier en herbe et passionné botaniste, et ce, même si vous n'avez dans votre jardin que les plantes les plus banales à faire partager.

Inscription GRATUITE auprès du Syndicat d'Initiative à partir de début mars 2015

Prochainement

Vous serez conviés à une réunion d'échanges et d'informations sur le programme jeunesse du village...
Guettez les infos!